



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Économie locale

Profitez d'un bon "#RestoChezNous" et soutenez l'HORECA

Après l'action d'aide aux commerces locaux commencée en mai, la Commune de Waterloo entame son accompagnement aux restaurants, bars et cafés waterlootois touchés par la crise du coronavirus. L'échevin du Commerce Brian Grillmaier lance donc une nouvelle opération, permettant aux clients de bénéficier de bons de consommation dans les établissements participants.

Quel est le principe de cette action ?

La Commune octroie **un bon d'une valeur de 10€ à chaque client qui cumule 50€ sur une ou plusieurs addition(s)** dans un ou plusieurs établissement(s) HORECA participant(s).



Comment fonctionne-t-elle ?

- Chaque bon de 10€ pourra être utilisé **pour payer (une partie de) l'addition** lors d'une visite ultérieure **dans un restaurant, bar ou café local participant**.
- L'action est **plafonnée à 4 bons par ménage** (soit 40€ offerts maximum pour 200€ TVAC dépensés).
- Elle **commence ce lundi 6 juillet et se termine le mercredi 30 septembre 2020** (ou lorsque l'enveloppe budgétaire allouée à cette initiative est épuisée).
- Elle n'est valable que **pour les repas et boissons consommés sur place**. Les plats livrés et à emporter ne sont donc pas concernés.

Comment obtenir ces bons ?

Après s'être rendus une première fois dans un établissement participant, les clients doivent **se présenter avec leur(s) ticket(s) de caisse dans les bureaux de Waterloo Tourisme**, chaussée de Bruxelles, 218 (ouverts tous les jours, week-end compris, de 9h30 à 18h). En échange, ils recevront un ou plusieurs bons de valeur, sous forme de QR Code.

L'action est-elle valable dans tous les établissements waterlootois ?

Non, elle l'est uniquement dans ceux qui se sont inscrits auprès de l'échevinat du Commerce. Ceux-ci ont normalement reçu une affiche permettant de les identifier. En cas de doute, il suffit de poser la question à l'un des membres du personnel. Par ailleurs, les restaurants dépendant de grandes chaînes (de fast-food, etc.) ne sont pas concernés.

La liste des établissements participants est mise à jour en continu et peut être consultée sur

www.waterloo.be/restocheznous

Combien ça coûte ?

L'action est totalement gratuite, tant pour les restaurateurs et tenanciers participants que pour les clients. Il s'agit d'un soutien de la Commune de Waterloo aux établissements touchés par la crise sanitaire. Pour rappel, une initiative similaire existe pour les commerçants locaux. Plus d'infos : 📞 www.waterloo.be/restezcheznous. Ces mesures ponctuelles font partie d'un plus vaste plan de relance économique de Waterloo, lancé par les autorités communales et dont le budget global s'élève à 650 000€.

📞 Rens. : 📞 Échevinat du Commerce au 02 352 98 61 ou

✉ brian.grillmaier@waterloo.be